

Audit et Contrôle - Master 1 : Gestion Publique

Questions :

1. Les raisons de l'audit dans le secteur public (05)

Le secteur public n'est autre que l'administration dans sa généralité. Autrement dit, le secteur public se définit comme le secteur qui regroupe toutes les activités économiques et sociales réalisées sous le contrôle total ou partiel de l'État. Son rôle est de fournir un service public de qualité et respectueux des besoins des citoyens, mais aussi d'agir dans l'économie.

La modernisation du secteur public n'est plus une option, mais une nécessité. Ainsi, l'administration doit désormais d'être efficace et performante et de répondre par la transparence aux besoins des citoyens.

L'audit interne considéré comme un outil de pilotage qui permet de piloter l'ensemble des activités de l'organisation. Également se considère comme un outil efficace grâce à son approche systématique et méthodique.

L'audit interne en tant qu'outil de pilotage et de gouvernance (05)

La présence d'un dispositif de pilotage efficace peut jouer le rôle d'un régulateur permettant de détecter les déficiences et d'entreprendre les actions correctrices nécessaires pour y remédier.

L'audit interne en tant qu'outil pour améliorer l'efficacité

Audit interne au sein d'un organisme public constitue un outil très efficace pour faire respecter les politiques, les directives et les instructions, la lutte contre le risque.

2. Quelles sont les limites de l'audit ? (05)

- L'audit sociale
- L'audit des dossiers médicaux et les dossiers du personnel
- L'audit de la recherche et innovation

3. Les contrôles et l'audit (05)

Les contrôles financiers publics se répartissent traditionnellement en trois catégories : les contrôles politiques, administratifs et juridictionnels.

- Le **contrôle politique** prend la forme, au niveau de l'État, de la discussion et de l'adoption de la loi de règlement par le Parlement, qui vérifie si l'exécutif a bien respecté les enveloppes et les objectifs déterminés en lois de finances initiale et rectificatives.
- Les **contrôles administratifs** sont d'abord ceux que les comptables opèrent sur la régularité des opérations de dépenses et les pièces justificatives.
- Le **contrôle juridictionnel** opéré par la Cour des comptes.

L'Audit : Les besoins d'audit sont actuellement importants en raison du poids économique croissant du secteur public, des compétences élargies et des exigences de gestion liée au besoin de rationaliser les dépenses publiques.

L'audit interne apparaît comme une nécessité incontournable pour définir clairement les attributions et les responsabilités de chacun des dirigeants, gestionnaires..., mais aussi comme un outil de maîtrise, d'évaluation et de modernisation, en vue de recherche de l'efficacité de l'efficience et de l'économie, à travers la recherche des solutions au dysfonctionnement qui risquent d'entraver la bonne gouvernance.

- L'auditeur interne ne peut avoir sous ses ordres aucun service opérationnel
- Il formule des recommandations
- Libre accès aux informations du service
- Indépendance

4. Les organes de contrôle (05)

- Contrôles administratifs de la hiérarchie
- Contrôleur financier
- Inspection Générale des Finances
- Contrôle parlementaire
- Cour des comptes